

LES SYSTÈMES DE PARTIS EN EUROPE : ÉQUILIBRE, CHANGEMENT ET INSTABILITÉ

Nicolas SAUGER

Cet article propose un état des lieux de l'analyse des systèmes partisans et de leur changement. À partir du constat d'un relatif désintérêt contemporain pour le concept de système partisan, une reformulation de cette problématique est proposée en distinguant quatre dimensions d'analyse. Dans ce cadre, le changement des systèmes partisans peut être mieux compris tant dans sa dimension de développement historique que comme événement lié à la structuration du système partisan lui-même et de sa relation avec son environnement.

L'étude du changement des systèmes partisans a connu son heure de gloire, mais celle-ci pourrait sembler avoir été éphémère. Une recherche bibliographique indiquerait rapidement une courte période d'intense publication, dans les années 1990. Des deux numéros spéciaux des revues *Journal of Theoretical Politics* et *West European Politics* de 1989¹ aux différentes publications de la fin des années 1990², l'essentiel de la littérature qui se revendique de ce domaine d'étude paraît en guère plus d'une dizaine d'années. Quelques ouvrages précurseurs existent bien entendu³, mais le courant que recherche qui les supporte ne paraît pas avoir la même ampleur. Aujourd'hui, la question du changement des systèmes partisans constitue avant tout une problématique qui « s'exporte », Amérique latine et pays

1. Le premier numéro du troisième volume de *Journal of Theoretical Politics* regroupe en effet une série d'articles consacrés explicitement ou implicitement au changement des systèmes de partis. Trois articles notamment attaquent de front la question de la définition et de la conceptualisation du phénomène : MAIR P., « The Problem of Party System Change », *Journal of Theoretical Politics*, 1989, 1, 3, p. 251-276 ; SMITH G., « A System Perspective on Party System Change », *Journal of Theoretical Politics*, 1989, 1, 3, p. 349-363 ; LAVER M. J., « Party Competition and Party System Change », *Journal of Theoretical Politics*, 1989, 1, 3, p. 301-324. Pratiquement au même moment, *West European Politics* (1989, vol. 12, n°4) regroupe une série d'articles issus d'une table ronde de l'ECPR précisément sur le même sujet. Ce numéro spécial se retrouve intégralement dans : MAIR P., SMITH G., (dir.), *Understanding Party System Change in Western Europe*, London, Franck Cass, 1990.

2. On peut mentionner ici notamment trois ouvrages : MAIR P., *Party System Change*, Oxford, Oxford University Press, 1997 ; LANE J.-E., PENNING S., (dir.), *Comparing Party System Change*, London, Routledge, 1998 ; BROUGHTON D., DONOVAN M., (dir.), *Changing Party Systems in Western Europe*, London, Pinter, 1999.

3. Par exemple, DAADLER H., MAIR P., (dir.), *Western European Party System : Continuity and Change*, London, Sage, 1983.

issus de la transition postsoviétique étant des terrains particulièrement privilégiés. Mais, dans ce cas, les ambitions théoriques et conceptuelles sont généralement limitées, le concept ne connaissant aucun développement particulier dans les années récentes.

Ce « moment » de l'analyse du changement des systèmes partisans occulte néanmoins un courant de recherche beaucoup plus large. Les transformations du système des relations inter-partisanes sont l'un des objets classiques de la politique comparée ou de la sociologie politique. En réalité, c'est ainsi moins l'objet que la problématique spécifique du changement des systèmes partisans qui a connu une forte intensification de son étude au cours des années 1990. Son relatif déclin dans les années suivantes peut alors être compris comme une critique, au moins implicite, de la manière de penser la notion. Cette critique, nous semble-t-il, est construite autour d'au moins trois dimensions : la difficulté à articuler définition conceptuelle et opérationnalisation empirique ; le niveau d'analyse, souvent considéré comme trop englobant ; la valeur avant tout descriptive de la notion, qui ne serait pas soutenue par une « théorie » du changement des systèmes partisans.

Fort de ce constat, cet article se propose de revenir sur la construction conceptuelle de la notion de changement des systèmes partisans. Pour cela, le retour sur l'idée même de système partisan nous semble un préalable indispensable dans la mesure où, finalement, une part importante des critiques adressées à la notion de changement des systèmes partisans concernent en fait celle de système partisan elle-même. Ensuite, nous proposons une réflexion sur la question du changement, à partir de l'idée simple que celle-ci ne peut en fait se comprendre qu'à partir de l'explicitation de ce à quoi elle s'oppose.

Les systèmes partisans

Si la notion de système d'interactions entre partis est une notion ancienne, le concept de système partisan a été véritablement forgé par Giovanni Sartori, dont la définition est considérée aujourd'hui comme un classique : « Le concept de système perd toute signification – du moins dans le but d'une étude scientifique – à moins que (i) le système présente des propriétés qui ne se retrouvent pas dans la prise en considération de manière dissociée de ses différents éléments constitutifs et que (ii) le système résulte de, et consiste en, les interactions structurées de ses éléments constitutifs, impliquant de la sorte que ces interactions fournissent les frontières ou du moins indiquent la fermeture du système. Les partis font ainsi « système » seulement quand ils représentent des parties ; et un système partisan est précisément le système des interactions résultant de la compétition inter-partisane »⁴.

4. SARTORI G., *Parties and Party Systems : a Framework for Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 43-44.

Le concept de système partisan répond en effet à une définition précise, insistant justement sur ses caractéristiques systémiques. Si cette affirmation ne connaît aucune réelle contestation, une ambiguïté existe cependant dans la mesure où les indicateurs utilisés pour l'étude des systèmes partisans ne se focalisent pas uniquement sur les interactions effectives entre les partis. Le système des interactions est en effet trop complexe pour être intelligible dès que plus de quatre ou cinq partis sont en présence⁵, et ce d'autant plus que souvent les partis peuvent anticiper ce qu'ils croient que d'autres partis vont faire⁶.

C'est donc autour des propriétés permettant de caractériser les systèmes que l'attention s'est tournée⁷ rejoignant en cela une longue tradition d'étude. Le nombre de partis est apparu à ce titre déterminant pour repérer et classer les différents types de système partisan. À partir de travaux précurseurs tels que ceux de Lawrence Lowell⁸, une vaste littérature s'est ainsi par exemple construite au lendemain de la seconde guerre mondiale autour de la catégorisation des systèmes partisans en fonction du nombre de partis qu'ils abritent⁹. Le nombre des indicateurs empiriques s'est par la suite rapidement multiplié pour inclure notamment la question de la polarisation, le nombre de clivages présents dans un système, la nature des coalitions gouvernementales, la durée de vie des gouvernements... Dans un ouvrage datant de 1987¹⁰, J-E. Lane et S. Errson ne recensaient ainsi pas moins de 14 indicateurs différents de la nature des systèmes partisans, en se basant notamment sur les travaux de A. Lijphart¹¹. À partir d'une analyse empirique des systèmes partisans, ils concluent qu'il existe en réalité cinq grandes dimensions pour catégoriser les systèmes partisans occidentaux : *la fractionnalisation*

5. LAVER M. J., op. cit., 1989.

6. WILKINSON D., *Cohesion and Conflict : Lessons from the Study of three Parties Interactions*, London, Pinter, 1976.

7. LANE J.-E., ERRSON S., *Politics and Society in Western Europe*, London, Sage, 1987, 369 p. ; JANDA K., « Comparative Political Parties », in FINIFTER A., (dir.), *Political Science : the State of the Discipline (II)*, Washington, American Political Science Association, p. 163-192.

8. LOWELL L. A., *Government and Parties in Continental Europe*, Cambridge, Harvard University Press, 1896, 2 vol.

9. Le point de départ de cette littérature est assurément l'œuvre de Maurice Duverger (DUVERGER M., *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1976 (1951)). De nombreuses précisions et affinements seront proposés, par exemple par J. Blondel, avec la prise en compte du rôle des partis pivots quand ils sont en position centrale sur l'échiquier politique (BLONDEL J., « Party System and Patterns of Government in Western Democracies », *Canadian Journal of Political Science*, 1968, 1, 2, p. 183-190) ou Giovanni Sartori avec l'établissement de critères de jugement pour déterminer quels sont les partis significatifs – ceux qui ont un potentiel de coalition ou de chantage – au sein d'un système (SARTORI G., op. cit., 1976). La dernière grande étape est celle de l'établissement d'une mesure du « nombre de partis significatifs » par M. Lakso et R. Taagepera (LAKSO M., TAAGEPERA R., « Effective Number of Parties : a Measure with Application to West Europe », *Comparative Political Studies*, 1979, 12, p. 3-27).

10. LANE J.-E., ERRSON S., *Politics and Society in Western Europe*, London, Sage, 1987.

11. LIJPHART A., *Democracies : Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-one Countries*, New Haven, Yale University Press, 1984. Cet ouvrage a par ailleurs été réactualisé et remanié, en 1999 (LIJPHART A., *Patterns of Democracy : Government Forms and Performance in Thirty-six Countries*, New Haven, Yale University Press, 1999).

(nombre et taille relative des partis) ; *l'orientation fonctionnelle* (c'est-à-dire les clivages sur lesquels se sont bâtis les partis, avec, notamment la question de la présence des partis ayant une origine ethnique ou religieuse) ; *la polarisation* (distance idéologique entre les partis sur l'échelle gauche – droite) ; *le degré de radicalité* (la force des partis anti-système – alors essentiellement l'extrême gauche) ; *la volatilité* (variation des résultats des partis d'une élection à l'autre).

Cette approche classique des systèmes partisans soulève un certain nombre de difficultés. Le problème, tout d'abord, est de savoir dans quelle mesure les indicateurs empiriques utilisés sont effectivement en rapport avec la variable d'intérêt. D'une certaine manière, bien des indicateurs classiques entretiennent plus un rapport de cause à effet avec la structure des interactions entre partis qu'ils ne représentent des dimensions effectives de ces structures d'interaction. D'où, par conséquent, une ambiguïté quand les systèmes partisans sont pris en compte comme variable explicative de phénomènes observés. À titre d'exemple, la volatilité électorale peut ainsi moins sembler être une caractéristique des interactions entre partis qu'une explication du changement des stratégies des partis, qui seraient alors amenés à adopter une stratégie « attrape-tout »¹².

La difficulté avec l'approche classique des systèmes partisans est en réalité encore plus générale. Elle suppose en effet tout d'abord que les partis sont les acteurs uniques des systèmes partisans. Si les partis sont de toute évidence les principaux acteurs de la compétition politique, leur capacité à agir comme acteur unique est en fait largement à discuter. Comme la critique française l'a longtemps clamé¹³ mais comme cela a été également montré dans le cadre des coalitions gouvernementales¹⁴, l'hypothèse de partis unitaires est d'une part illusoire (parce que, en tant qu'organisations, celles-ci sont inmanquablement traversées de tensions internes) et trompeur d'autre part dans la mesure où ce peuvent être précisément les changements d'affiliation partisane, par exemple, qui sont à la source de changements du système partisan¹⁵. Mais c'est également la définition même du parti qui peut

12. KIRCHHEIMER O., « The Transformation of West European Party Systems », in LA PALOMBARA J., WEINER M., (dir.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1967, p. 177-200. Le raisonnement pourrait bien sûr être inverse, laissant aux partis la responsabilité du choix d'un changement de stratégie qui, affaiblissant les liens traditionnels, encourage la volatilité électorale (les deux logiques se confortant l'une l'autre). Mais, dans un sens comme dans l'autre, le problème soulevé n'en demeure pas moins vrai.

13. OFFERLÉ M., *Les partis politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

14. LAVER M. J., SHEPSLE K., *Making and Breaking Governments*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

15. Il s'agit ici d'une réflexion théorique développée par M. Laver et K. Benoit (LAVER M., BENOIT K., « The Evolution of Party Systems Between Elections », *American Journal of Political Science*, 2003, 47 (2), p. 215-233) pour rendre compte, entre autres, de la dynamique du système partisan japonais lors de la scission du Parti libéral japonais.

poser question dans ce cadre¹⁶. Les partis empruntent en effet régulièrement des modes complexes d'organisation, notamment dans les États à structure fédérale. Mais c'est la France, avec le cas de la confédération UDF avant que celle-ci ne s'unifie en 2002, qui représente l'un des meilleurs exemples pour comprendre la difficulté à distinguer ce qui ressort de la logique interne des partis de la logique du système partisan. En effet, puisque les composantes de l'UDF étaient elles-mêmes des partis, les relations à l'intérieur de l'UDF pouvaient tant être analysées comme les éléments de coopération stabilisés dans le temps, dans une logique systémique) que comme les logiques de concurrence dans un sous-espace du système, dans une logique donc plus organisationnelle¹⁷.

De ce fait, une approche comme celle développée par Peter Mair¹⁸ s'intéresse plus à l'objet de la compétition analysée qu'à ses acteurs¹⁹. En définissant l'étude des systèmes partisans comme le champ d'analyse pour le contrôle du gouvernement, l'auteur apporte ainsi une précision décisive à la définition originelle de Giovanni Sartori. Dans la mesure où l'analyse des systèmes partisans rejoint ainsi, en le complétant, le domaine d'étude de la formation des coalitions, une restriction profonde est apportée à l'approche traditionnelle des systèmes partisans puisqu'elle en exclut *de facto*, au moins largement, le domaine des élections. Elle suppose également que les partis ont pour activité principale le contrôle des positions de pouvoir et non l'influence sur la décision publique²⁰.

Nous touchons ici à une autre ambiguïté de l'analyse des systèmes partisans. Celle-ci s'est en effet développée, soit à partir d'une analyse des élections, soit de l'occupation effective des positions de pouvoirs au sein des institutions centrales au sein des systèmes politiques nationaux. Il n'est

16. La définition du parti politique constitue l'un des nombreux objets de controverse de la science politique. S'il existe un accord pour différencier le parti d'une clique ou d'un groupe d'intérêt, s'il est généralement reconnu que le parti est une forme historique, les critères définitionnels utilisés apparaissent particulièrement hétérogènes et l'étendue des collectifs inclus dans la catégorie sensiblement variable. Parmi les différentes définitions proposées, il existe une tension fondamentale entre une catégorisation par la détermination d'activités spécifiques aux partis (approche fonctionnelle) et une discrimination de type structurel, suivant des propriétés constitutives d'une forme partisane.

17. Cf. SAUGER N., *Les scissions de l'UDF*, Thèse de doctorat, Paris, IEP de Paris. Il s'agit là bien évidemment aussi d'un problème empirique très concret, quand l'on cherche par exemple à déterminer le nombre des partis. On pourra plus généralement s'accorder avec Arend Lijphart (LIJPHART A., *op. cit.*, 1999) de l'aspect insatisfaisant du traitement empirique des coalitions électorales, celles-ci étant alternativement considérées comme partis ou bien comme coalition de partenaires dont le poids électoral est équivalent. Les biais sont dans les deux cas importants sans qu'il existe de méthode de décompte véritablement meilleure.

18. MAIR P., *op. cit.*, 1997

19. On retrouve ainsi la même alternative qu'au niveau de la définition des partis ; cf. note 16.

20. Il existe une vaste littérature sur les objectifs des partis, dont la source principale est notamment STROM K., « A Behavioral Theory of Competitive Political Parties », *American Journal of Political Science*, 1990, 34, 2, p. 565-598. Cf. également plus récemment MULLER W. C., STROM K., (dir.), *Policy, Office or Votes ?*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

qu'à observer, par exemple, l'ensemble des articles de ce dossier pour comprendre la prégnance encore aujourd'hui de cette séparation en deux voies de recherche, même si l'entrée par les élections est assurément privilégiée. Or, si l'approche par les élections est l'élément clé de l'étude des systèmes partisans, cela signifie que les comportements des électeurs en sont l'un des déterminants fondamentaux. L'importance des partis ou la polarisation de l'offre politique est ainsi pratiquement systématiquement pondérée par l'importance en termes de voix des différents acteurs de cette offre politique. Cela signifie donc soit que les comportements de l'ensemble de la population participent de la définition des interactions entre partis (mais la littérature sur les partis, au moins du côté européen, s'est généralement refusée à considérer les électeurs comme parties intégrantes des partis) soit que, une nouvelle fois, la variable d'intérêt et ses éléments précurseurs (pour ne pas employer le terme de cause) sont confondus.

La dernière difficulté avec le concept de système partisan que nous voudrions pointer à ce niveau concerne l'hypothèse de l'unicité de la configuration des systèmes partisans au niveau national. La multiplication des échéances électorales et des niveaux de gouvernement²¹, tant au niveau infranational que supranational sous le double coup de la décentralisation et de l'eupéanisation, a entraîné une augmentation forte du nombre des arènes de la compétition politique au cours des dernières décennies. Or si ces arènes sont généralement interdépendantes, l'équivalence des conditions de la compétition a été largement remise en cause, par exemple au travers de la notion d'élection de second ordre²². Mais le problème est encore plus aigu dans le cadre des régimes présidentiels ou semi-présidentiels. Dans ces situations, la coexistence de deux circuits directs de la représentation, l'un législatif l'autre présidentiel, induit la possibilité de décalages importants entre type de compétition pour chacune de ces échéances. C'est le cas en France quand à un premier tour de l'élection présidentielle caractérisé par une très grande fragmentation succède des élections législatives marquées par un quasi-bipartisme, comme en 2002.

L'ensemble de ces difficultés liées aux approches classiques du concept de système partisan invite à essayer de reformuler, si ce n'est redéfinir, ce que sont les systèmes partisans. Le propos n'est nullement ici de questionner tel ou tel domaine de la recherche sur les systèmes partisans en tant que tel, qu'il s'agisse de la fragmentation des systèmes partisans, de leur polarisation ou encore de la volatilité électorale. Considérant les systèmes partisans non seulement comme un champ d'analyse mais également une problématique spécifique, l'objectif est de préciser les termes de ce problème.

21. CAIN B., DALTON R., SCARROW S., (dir.), *Democracy Transformed ?*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

22. REIF K., SCHMITT H., « Nine second-order National Elections : a Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, 8 (1), 1980, p. 3-44.

En reprenant la définition proposée par G. Sartori, trois éléments nous semblent constituer l'idée même de système partisan : la question des systèmes partisans s'intéresse plus aux interactions qu'aux acteurs ; les systèmes partisans représentent des structures stables dans le temps ; ces structures ont pour objet la compétition pour le gouvernement, si celui-ci est compris non seulement comme l'occupation de positions institutionnelles mais également en tant que capacité d'influence sur la décision publique. En d'autres termes, au travers de la notion de système partisan, c'est le fonctionnement d'un système de la représentation politique (ou de délégation) qui est étudié. C'est d'ailleurs là bien le postulat, au moins implicite²³, quand des auteurs tels que Lijphart²⁴ ou Powell²⁵ disent étudier le fonctionnement des démocraties occidentales. Ce sont finalement, pour l'essentiel, les caractéristiques des systèmes partisans qui sont utilisées pour définir ce que sont les deux grands modèles de la démocratie représentative, majoritaire ou consensuel. La difficulté, avec cette approche, tient à ce que si les partis tiennent bien évidemment un rôle central dans la définition des systèmes partisans, ce rôle n'est ni exclusif ni axiomatique. Le concept de système partisan est ainsi considéré comme équivalent de ce qui pourrait être nommé plus longuement structures de la compétition pour le contrôle du gouvernement.

Dès lors que les systèmes partisans représentent des structures de la compétition, le hiatus pointé entre la définition du concept et son opérationnalisation pourrait être réduit par la prise en compte de dimensions conceptuelles d'analyse des conditions de cette compétition. Une contribution déterminante à nos yeux a été proposée en ce sens par Stefano Bartolini²⁶.

Bartolini propose d'identifier quatre grandes dimensions d'analyse de la compétition pour le gouvernement. Il nomme ces dimensions « décidabilité », « contestabilité », « disponibilité » et « vulnérabilité ». La signification de chacune de ces dimensions peut être rapidement reprise sachant que nous en présentons ici plus une reformulation qu'une retranscription parfaitement fidèle à la pensée originale de Bartolini.

La décidabilité de la compétition, tout d'abord, renvoie à la prévisibilité des conséquences, en termes d'occupation des postes institutionnels et de décision publique, des résultats de la compétition. Cette prévisibilité peut être fonction d'un degré de complexité mais également du caractère aléatoire

23. Finalement, c'est peut-être chez les spécialistes du droit constitutionnel que ce postulat aura été le plus explicite, la plupart d'entre eux reconnaissant dans le système partisan la variable clé du fonctionnement d'un régime institutionnel. Cf. par exemple QUERMONNE J.-L., *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, Seuil, 2006.

24. LIJPHART A., *op. cit.*, 1999.

25. POWELL G. B., *Elections as Instruments of Democracy : Majoritarian and Proportional Visions*, New Haven, Yale University Press, 2000.

26. BARTOLINI S., « Collusion, Competition and Democracy (I) », *Journal of Theoretical Politics*, 1999, 11, 4, p. 435-470 et BARTOLINI S., « Collusion, Competition and Democracy (II) », *Journal of Theoretical Politics*, 2000, 12, 1, p. 33-65.

de certains événements. Le degré de cohésion des partis peut constituer un exemple des conditions de cette décidabilité. En d'autres termes, la décidabilité désigne la capacité dans laquelle sont les acteurs de la compétition de savoir les conséquences de leurs actes et de pouvoir donc décider de leur action « en toute connaissance de cause », ce qui, bien évidemment, n'est jamais possible. La question est donc bien ici de savoir dans quelle mesure l'information est disponible, parfaite et maîtrisable en fonction des capacités cognitives des acteurs.

La contestabilité désigne tant la possibilité d'entrée dans la compétition que l'équité entre les différents acteurs de cette compétition. Le degré de contestabilité dépend ainsi par exemple de la possibilité qui est offerte à tout groupement de pouvoir présenter des candidats aux élections et de bénéficier de moyens comparables aux concurrents dans l'arène électorale. D'une certaine manière, cette dimension de la contestabilité revient aux définitions classiques de la démocratie telles qu'elles avaient pu par exemple être formulées aux États-Unis²⁷. La question est en réalité celle de la garantie des droits fondamentaux. Plus généralement, l'hypothèse est que, quand ces droits existent, les groupes sont en mesure de se mobiliser quand leurs intérêts essentiels sont mis en question (et avec une intensité et donc une efficacité d'autant plus grande que la menace est forte), dans une perspective qui est celle du pluralisme.

La disponibilité concerne, en termes économiques, les élasticités de l'offre et de la demande. Nous désignons ainsi par exemple la capacité des partis à se saisir des enjeux sensibles pour l'électorat ou celle de l'électorat à modifier ses choix en fonction de l'information qu'il possède. La disponibilité est ainsi d'autant plus importante que l'électorat est capable de sanctionner des agents dont il serait mécontent. Cette dimension s'inspire bien sûr du constat de la stabilité des allégeances partisans, de la stabilité des comportements électoraux et de leur éventuelle remise en cause dans les paysages politiques contemporains (dynamique de désalignement). Mais cette dimension ne s'intéresse pas qu'à la mobilité électorale dans la mesure où, par exemple, la capacité des partis à adapter leur positionnement idéologique à la transformation des sociétés revêt ici un caractère également fondamental.

La vulnérabilité est en fait celle du statut quo. La vulnérabilité est ainsi la possibilité offerte de changement au travers de la compétition. La vulnérabilité ne se définit pas ainsi qu'au travers de la question de la domination électorale de l'un des acteurs dans la compétition. Si cette question est assurément importante, l'agencement des positions respectives des différents acteurs est tout aussi important pour déterminer la vulnérabilité du statut quo. En reprenant les termes de la théorie des jeux ou des joueurs de veto²⁸,

27. Par exemple DAHL R. A., *Polyarchy: Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.

28. TSEBELIS G., *Veto Players*, Princeton, Princeton University Press, 2002.

si le statut quo (en termes de politique publique) est compris dans le « cœur » (espace compris à l'intérieur du polygone convexe dont les positions de chacun des joueurs de veto sont les sommets) ou si l'espace des solutions gagnantes est vide (parce que les joueurs de veto ne s'accordent sur rien), alors le statut quo est invulnérable.

Aucune de ces dimensions ne renvoie directement à un indicateur empirique prédéfini. C'est en ce sens qu'il s'agit ici avant tout d'un programme de recherche plutôt que l'exposé d'une démarche déjà consolidée. Cette entreprise nous semble néanmoins déjà présenter plusieurs avantages importants sur la définition classique des systèmes partisans. Tout d'abord, ces dimensions offrent une possibilité de comparaison qui ne soit pas uniquement limitée au contexte de l'Europe occidentale. Dans la mesure où ces critères sont construits à partir d'une analyse du principe même de la compétition politique, leur pouvoir de discrimination devrait être supérieur. Quand le nombre effectif de partis est impuissant à refléter la diversité des situations africaines²⁹, ces dimensions, parce qu'elles peuvent être estimées à partir d'indicateurs spécifiques au contexte, devraient permettre l'établissement d'une meilleure grille d'analyse. Puisqu'il est défini théoriquement, le nombre de dimensions et la nature de ces dimensions de l'étude des systèmes partisans peuvent être également considérés comme représentant exhaustivement l'univers des possibles. Ces critères offrent d'autre part l'opportunité de construire des typologies plus fines des systèmes de partis. Si les catégories classiques peuvent être facilement retrouvées, la combinaison de ces critères offre un nombre plus important de possibilités et ce d'autant plus que ces dimensions sont, au moins sur le principe, strictement autonomes les unes des autres. Ces différents critères offrent enfin probablement enfin de meilleurs critères à l'aune desquels juger du changement des systèmes partisans. Comme pour la comparaison dans l'espace, les indicateurs classiques des systèmes partisans sont en effet généralement impuissants à comprendre les transformations sur de longues échelles de temps. Ce n'est pas par exemple parce que le nombre effectif de partis est resté stable de la fin du XIX^e au début du XXI^e siècle qu'un système partisan peut être considéré comme inchangé tant dans sa structure que sa dynamique.

Le changement des systèmes partisans

Parce qu'il s'oppose à la nature probablement trop descriptive et statique du concept de système partisan, l'idée de changement des systèmes partisans a connu un succès particulier au cours des années 1990. Le contexte, marqué notamment par l'apparition de nouveaux partis connaissant un succès électoral

29. BOGGARDS M., « Counting Parties and Identifying Dominant Party Systems in Africa », *European Journal of Political Research*, 2004, 43 (2), p. 173-197.

marqué tant à l'extrême droite que dans la mouvance écologique, renforçait d'ailleurs largement cette tendance. Le changement était ainsi décrit avec une telle fréquence que cela nécessitait une clarification, proposée par Peter Mair : « Le changement d'un système partisan survient quand un système partisan se transforme d'une classe ou d'un type de parti système en un autre type. [...] Une telle approche donne l'avantage de permettre de relier le changement des partis au changement des systèmes partisans ; c'est-à-dire qu'elle permet d'estimer si l'apparition ou la disparition d'un parti (qui est le cas le moins ambigu de changement des partis) résulte en un changement du système partisan. Quand cela est-il le cas ? [...] L'importance de l'apparition ou de la disparition d'un parti n'est pas simplement fonction de sa taille, ou même de son ancrage idéologique ; la question est plutôt celle du rôle systématique de ce parti et de la mesure dans laquelle sa présence ou son absence peut affecter soit la direction de la compétition dans le système ou bien le processus de formation du gouvernement »³⁰.

Cependant, on peut trouver la définition du changement des systèmes partisans proposée par P. Mair particulièrement restreinte dans la mesure où celui-ci la limite explicitement aux cas où le système partisan considéré change de type. Ainsi, même l'apparition ou la disparition d'un parti significatif d'un point de vue systémique ne suffit pas à constituer un changement du système. Si l'objectif de P. Mair est de clarifier une notion dont l'usage a pu être largement dénoncé, parce que trop plastique, cette définition est aussi à replacer dans un débat opposant les tenants de la thèse de la permanence des systèmes partisans tout au long du XX^e siècle à ceux qui soutiennent l'idée de leur transformation³¹. Ce choix a l'avantage de mettre en valeur les transformations jugées les plus significatives. En revanche, il oblige à amalgamer tous les autres changements au sein d'une catégorie alors peu définie, celle de changement des partis du système.

Une autre perspective peut être ouverte si l'on renonce à l'opposition stricte entre continuité et changement³². Différents types de changements peuvent en effet être inventoriés. La perception du changement diffère, d'abord, selon qu'il est abrupt ou plus graduel. Plus le changement est lent, plus la césure entre rupture et continuité est difficile à saisir. L'ampleur du changement peut être également évaluée plus finement qu'en se référant seulement à l'opposition entre occurrence et non-occurrence. G. Smith³³ propose par exemple quatre catégories de changements : les fluctuations

30. MAIR P., op. cit., 1997, p. 49-52.

31. BARTOLINI S., MAIR P., *Identity, Competition and Electoral Availability : the Stabilisation of European Electorates, 1885-1985*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 et MAIR P., « L'hypothèse du gel des clivages : une évaluation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 1998, 5, 3, p. 669-693.

32. Cette idée est d'ailleurs largement contestable puisqu'elle repose sur le postulat d'un équilibre statique du système. Celui-ci pourrait au contraire être considéré comme en équilibre dynamique.

33. SMITH G., « A System Perspective on Party System Change », *Journal of Theoretical Politics*, 1989, 1, 3, p. 349-363.

temporaires, le changement restreint, le changement général, la transformation. Les fluctuations temporaires, même s'il est souvent délicat de décider ce qui est véritablement temporaire, sont, en général, aisément reconnaissables, surtout avec un minimum de recul historique. Qu'il s'agisse des succès ou des revers de fortune des partis, de l'apparition et de la disparition de partis éphémères, de la radicalisation sur un enjeu spécifique, ces évolutions n'affectent pas profondément le système, lui permettant ainsi de revenir rapidement à un état proche de son état initial. Néanmoins, sans susciter à véritablement parler de changement du système partisan, ces fluctuations constituent souvent un bruit de fond important, qui brouille la perception des modifications plus durables. Les changements restreints, s'ils ont vocation à une certaine permanence, n'affectent que l'une des dimensions du système partisan. L'apparition d'un nouveau parti peut ainsi n'entraîner aucune conséquence, sinon temporaire, sur la volatilité électorale ou sur la polarisation du système. Au contraire, les changements généraux affectent plusieurs dimensions du système, notamment du fait des interactions entre différentes dimensions. Les transformations enfin, correspondent à un changement de classe du système partisan, rejoignant sur ce point la définition de P. Mair.

Cette approche proposée par Gordon Smith apparaît convaincante. Elle permet en effet notamment de différencier deux modes du changement des systèmes des partis : une tendance séculaire à la transformation des modes de la compétition politique ; des événements plus brutaux, et plus spécifiques à certains pays, de transformation d'un système partisan. La tendance séculaire de transformation des modes de la compétition politique est en effet souvent étrangement absente de la littérature sur le changement des systèmes partisans. Or, de toute évidence, la comparaison dans le temps rend évident de profondes transformations. Et c'est en fait la littérature sur la transformation des modes d'organisation des partis politiques qui a le mieux pris en compte cette dimension. Mais, bien que retenus prioritairement pour leur contribution sur les organisations, tant Kirchheimer (le parti « attrape-tout »)³⁴ que Katz et Mair (le « parti-cartel »)³⁵ proposent d'abord une interprétation de la transformation des modes de la compétition politique. Or cette dimension de la transformation séculaire des systèmes de partis peut, de notre point de vue, être mieux appréhendée à partir de l'approche suggérée dans cet article pour les systèmes partisans. L'une des transformations majeures, de ce point de vue, apparaît en effet bien être l'augmentation de

34. KIRCHHEIMER O., « The Transformation of West European Party Systems », in LA PALOMBARA J., WEINER M., (dir.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1967, p. 177-200.

35. KATZ R. S., MAIR P., « Changing Models of Party Organization and Party Democracy », *Party politics*, 1995, 1, 1, p. 5-28.

la cohésion des groupes parlementaires³⁶. Cet aspect est cependant généralement négligé par la plupart des approches classiques des systèmes partisans.

À l'inverse des transformations séculaires, un second type de changement partisan est plus spécifique à un contexte particulier. Les exemples de la Belgique, dans les années 1970 (scission générale des ailes flamandes et wallonnes de l'ensemble des partis belges), ou de l'Italie, dans les années 1990, viennent immédiatement à l'esprit. Dans ces cas, les explications mobilisées tiennent moins à l'évolution profonde de la structuration même des sociétés ou aux changements technologiques transformant le lien partisan. Dans ce cadre, c'est au contraire plus souvent le contexte institutionnel qui est mobilisé. Les institutions ne changent que rarement, du moins hors du cas français. Toutefois, c'est l'interdépendance entre une structure de la compétition politique et un contexte institutionnel qui est à souligner ici. K. Shepsle a défini cette idée « d'équilibre contextualisé »³⁷ au sens où la stabilité d'un « état du monde » est toujours relative à son adéquation avec son contexte. En allant plus loin, c'est le contexte institutionnel lui-même qui peut être source d'instabilité quand celui-ci fournit des incitations contradictoires aux acteurs du jeu. C'est ce qu'il est possible de montrer par exemple avec la nature complexe du système électoral français où, malgré la similitude apparente des modes de scrutin entre élection présidentielle et élections parlementaires, la possibilité ou non de former des coalitions incite tout à la fois au regroupement et à la fragmentation³⁸.

De ce point de vue, l'intérêt de l'approche proposée est d'internaliser dans la définition même du système partisan sa propension au changement. D'une certaine manière, instabilité et fluctuations temporaires constituent en effet bien les caractéristiques du système des interactions, représentant ainsi leur plus ou moins grande prévisibilité. L'idée est ainsi celle d'un équilibre possible des systèmes malgré des changements répétés de stratégie par les différents acteurs qui le forment. Ces changements ne bouleversent en réalité pas le système soit parce que les autres acteurs du système adaptent leurs propres stratégies pour que le changement initial n'ait pas de conséquence soit parce que le changement de stratégie d'un acteur n'atteint pas la masse critique pour parvenir à provoquer des réactions en chaîne. D'une autre manière, plus dynamique, on peut également faire l'hypothèse de cycles au sein des systèmes partisans où les stratégies adaptatives des acteurs par rapport à leur contexte feraient « osciller » le système autour d'un point d'équilibre sans parvenir à complètement se stabiliser autour de lui.

36. OZBUDUN E., *Party Cohesion in Western Democracies : a Causal Analysis*, Beverly Hills, Sage, 1970, p. 303-388.

37. SHEPSLE K., « Studying Institutions », *Journal of Theoretical Politics*, 1989, 1 (2), p. 131-147.

38. SAUGER N., « Un système électoral vecteur d'instabilité », in HAEGEL F., (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 359-390.

Trois états des systèmes partisans pourraient être ainsi distingués : l'équilibre et le changement et l'instabilité. L'équilibre désigne la situation où, même en l'absence de parfaite stabilité, aucun changement unilatéral de la stratégie d'un acteur ne parvient à affecter profondément ou durablement le fonctionnement d'un système partisan. Le changement concerne alors les situations de passage d'un équilibre à un autre. Enfin, l'instabilité renvoie en fait à l'absence de structuration du système partisan, celui-ci n'étant caractérisé par aucune situation d'équilibre.

Conclusion

Cet article se posait explicitement dans une double vocation introductive et programmatique, même si ces deux ambitions ne sont pas toujours aisément conciliables. Après un cheminement dont l'articulation se trouve dans la définition des systèmes partisans comme lieu d'étude du fonctionnement de la représentation dans les régimes démocratiques, nous avons abouti à distinguer trois états de la compétition politique : équilibre, changement et instabilité (ou absence de structuration). Un travail important demeure néanmoins à entreprendre autour de la définition précise et de l'opérationnalisation des dimensions d'analyse des systèmes partisans telles qu'elles ont été proposées. Et seule une analyse empirique poussée permettra de valider l'intérêt et le caractère heuristique de la démarche indiquée.